



Commission scolaire
du Fleuve-et-des-Lacs

Comité exécutif

SÉANCE DU 17 AOÛT 2010 Volume 13 - numéro 2

Procès-verbal de la séance régulière du comité exécutif de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs tenue à la salle des commissaires le 17 août 2010 à 19 h 30 au 14, rue du Vieux-Chemin à Cabano.

Sont présents : Mesdames Marie-Jeanne Lebel, Louise Malenfant, messieurs Alexandre Anctil-Bruneau, Claude Breault, France Dubé, Guilmont Pelletier, commissaires.

Sont aussi présents : Monsieur Bernard D'Amours, directeur général, mesdames Lucie Bossé, Louise Cassinat, Ghislaine Saint-Jean, Andrée Truchon, messieurs Charles-Aimé Bélanger, Ghislain Morin, commissaires, monsieur Daniel Beaulieu, directeur général adjoint, et madame Catherine Boulay, secrétaire générale.

Sont absents : Madame Anne Basque, commissaire, et monsieur Yves Breton, représentant du comité de parents.

PRÉSIDENTE

Guilmont Pelletier, président.

Cette séance est tenue sous la présidence de monsieur

OUVERTURE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, monsieur Guilmont Pelletier, président, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

résolu :

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Claude Breault, et

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Vérification des présences
- 3.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4.0 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 6 juillet 2010 - # 1
- 5.0 Correspondance
- 6.0 Direction générale
 - 6.1 Embauche – personnel enseignant
 - 6.2 Correction – résolution # 2010-499-CE
 - 6.3 Aster
 - 6.4 Diplomation et qualification
- 7.0 Varia
 - 7.1 Dossier des commissaires
- 8.0 Naissances et/ou condoléances
- 9.0 Période de questions
- 10.0 Prochaine séance
- 11.0 Clôture

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-505-CE)

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 JUILLET 2010 - # 1

résolu :

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur France Dubé, et

QUE la secrétaire générale soit dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance du 6 juillet 2010 - # 1, puisque les commissaires en ont reçu copie au moins 6 heures avant la tenue de la présente séance;

QUE le procès-verbal soit adopté comme rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-506-CE)

CORRESPONDANCE

LU la lettre de monsieur Gilles Caron, président-directeur de «Horizon FM 95,5», qui sollicite l'appui de la Commission scolaire dans le cadre de sa demande adressée au CRTC pour la modification de leur licence dans le but d'ajouter une station réémettrice FM à Rivière-du-Loup afin d'y retransmettre intégralement leur programmation.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT que CFVD FM diffuse les actualités politiques, sociales et culturelles de la région du Témiscouata susceptibles d'intéresser les résidents de Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT que de nombreux travailleurs font tous les jours l'aller-retour entre le Témiscouata et Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT que les divers intervenants de la région du KRTB travaillent en étroite collaboration sur de nombreux dossiers;

CONSIDÉRANT que les commerçants, diffuseurs de spectacles et organisateurs d'événements veulent faire connaître leurs promotions et activités à une plus grande échelle;

CONSIDÉRANT qu'il est important, pour les intervenants des différents secteurs socio-économiques du Témiscouata, d'avoir une autre voix éditoriale dans la région du KRTB;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur France Dubé, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs appuie la demande de «Radio Dégelis inc. 2010-735-2» auprès du CRTC afin de lui permettre de compenser le déséquilibre concurrentiel qui s'est créé avec le temps.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-507-CE)

LU la lettre de madame Danielle Albert, directrice générale de la Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec, qui achemine la résolution # 2010-06-120 intitulée «Appui à la Fabrique de Squatec pour la prise de possession du bâtiment "École Maria-Goretti"».

LU les lettres de monsieur Cédric Beauregard, attaché politique au cabinet de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, de madame Guylaine Sirois, conseillère politique auprès du ministre, monsieur Claude Béchar, et de madame Mélissa Dumais, directrice de cabinet adjointe au cabinet du ministre des Finances, qui accusent réception de la résolution # 2010-549-CC de la Commission scolaire.

LU la lettre de monsieur Yvon Dubé, directeur général du Magasin Coop de Squatec, qui demande la possibilité de faire effectuer une expertise par une firme d'ingénieurs-conseils sur la partie où était situé le gymnase de l'École Maria-Goretti (partie plus récente du bâtiment) et ce, en vue d'une acquisition éventuelle.

Après délibérations, on convient qu'une réponse sera acheminée à l'effet que le Magasin Coop peut faire faire, à leur frais, une évaluation du bâtiment et ce, sans aucune forme d'engagement de la part de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs. De plus, advenant que le MELS autorise l'aliénation du bâtiment Maria-Goretti, la CSFL ne l'attribuera qu'à un organisme à but non lucratif.

Le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, rappelle la parution du journal «L'Horizon», volume 3, numéro 7 de juillet 2010 et volume 3, numéro 8 d'août 2010.

EMBAUCHE – PERSONNEL ENSEIGNANT

Le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, présente la liste des enseignants à temps plein dont l'engagement doit être confirmé par le comité exécutif.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire doit respecter les règles prévues d'engagement du personnel enseignant conformément à la convention collective de travail en vigueur;

CONSIDÉRANT que le Bureau régional de placement du MELS doit approuver, dans le cadre des dispositions de la sécurité d'emploi, le comblement des postes à temps plein;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Louise Malenfant, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs engage, sous réserve de l'approbation du Bureau régional de placement, à temps plein, les enseignants suivants pour l'année 2010-2011 :

NOM	ÉCOLE	MUNICIPALITÉ	CHAMP ET/OU DEGRÉ
April, Josée	St-Cyprien	St-Cyprien	3 1 ^{er} cycle (1 ^{re} , 2 ^e année)
Basque, Karine	de la Marguerite	Auclair	3 3 ^e cycle (5 ^e , 6 ^e année)
Bélanger, Lise	St-Clément	St-Clément	3 2 ^e cycle (3 ^e , 4 ^e année)
Chamberland, Hugo (Rappel de sa mise en disponibilité du 1 ^{er} juillet 2009)	des Parchemins	St-Elzéar	3 1 ^{er} , 2 ^e cycle (1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e année)
Damboise, Mylaine	Sec. Dégelis	Dégelis	12 Français, langue d'enseignement
Lévesque, Chantale	Les Moussaillons	St-Honoré	2 Présoilaire 4 ans demi-temps et 5 ans
Malenfant, Véronique	Sainte-Marie (prim.)	St-Jean-de-Dieu	3 3 ^e cycle (5 ^e année)
Malette, Pascal (Rappel de sa mise en disponibilité du 1 ^{er} juillet 2009)	Sec. Dégelis	Dégelis	17 Sciences humaines
Pelletier, Marie-Ève	Sec. Vallée-des-Lacs	Squatec	12 Français, langue d'enseignement
Robert, Isabelle	Clair-Matin	Lejeune	3 1 ^{er} cycle (1 ^{re} , 2 ^e année)
Robert, Jérôme	Sec. Transcontinental	Pohénégamook	8 Anglais, langue seconde
Roy, Nathalie	Rayons-de-Soleil	Ste-Françoise	3 1 ^{er} , 2 ^e cycle (1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e année)

D'autoriser la direction des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, les contrats afférents.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-508-CE)

CORRECTION – RÉOLUTION # 2010-499-CE

Le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, précise que madame Julie Morin, qui effectue un remplacement au poste de chef de secrétariat, quittera à la fin du mois d'août. Dans la résolution # 2010-499-CE, madame Morin avait été nommée directrice de la Campagne Centraide 2010 à la Commission scolaire. Il y a donc lieu de corriger la résolution pour tenir compte du départ de madame Morin.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Marie-Jeanne Lebel,
et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs participe à la Campagne Centraide 2010 coordonnée par Centraide KRTB-Côte-du-Sud et désigne la Chef de secrétariat comme directrice de campagne.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-509-CE)

ASTER

Le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, souligne que la Station ASTER vise à mettre sur pied un nouvel atelier intitulé «Programme Nova Science, Phase 1 - Le Ciel en spectacle» qui sera éventuellement disponible pour l'ensemble des écoles. Monsieur Maurice Fallu-Landry, directeur général d'ASTER, demande la possibilité de réorienter une partie de la somme de 30 000 \$, qui avait déjà été versée par la Commission scolaire dans le cadre d'une entente d'offre de services pour nos écoles, afin que la somme de 20 500 \$ puisse servir au développement du nouvel atelier.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT qu'une somme de 30 000 \$ a déjà été versée par la Commission scolaire à «ASTER, la Station de vulgarisation et de loisirs scientifique du B.S.L.» dans le cadre d'une offre de services pour ses écoles;

CONSIDÉRANT que le développement de l'atelier «Programme Nova Science, Phase 1 - Le Ciel en spectacle» répondra aux besoins des écoles;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Alexandre Anctil-Bruneau, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs accepte que la somme disponible de 20 500 \$, du montant global déjà versé dans le cadre d'une entente de services avec «ASTER, la Station de vulgarisation et de loisirs scientifique du B.S.L.», soit réorientée afin qu'elle devienne un des partenaires pour le développement de l'atelier «Programme Nova Science, Phase 1 - Le Ciel en spectacle».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-510-CE)

DIPLOMATION ET QUALIFICATION

Le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, dépose, séance tenante, et commente le document «Taux annuel de sorties sans diplôme ni qualification (décrochage) parmi les sortants de la formation générale jeunes par établissement, selon le sexe, version corrigée 2007-2008».

DOSSIER DES COMMISSAIRES

Le président, monsieur Guilmont Pelletier, passe en revue les documents déposés aux commissaires séance tenante.

NAISSANCES ET/OU CONDOLÉANCES

Les listes des messages de naissances et de condoléances acheminés par la Commission scolaire sont déposées séance tenante.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

PROCHAINE SÉANCE

Le 7 septembre 2010 à 19 h 30 au lieu ordinaire des séances.

CLÔTURE

monsieur Guilmont Pelletier, et résolu :

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par le président,

QUE la présente séance soit close.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-511-CE)

(SIGNÉ)

Monsieur Guilmont Pelletier, président

(SIGNÉ)

Madame Catherine Boulay, secrétaire générale